

Les Bois de Saint-Escobille

Saint-Escobille était autrefois un pays richement boisé principalement sur sa partie orientale, comme l'illustre le plan de établi par Cassini au XVIII^e siècle (1757). Pourtant à cette époque, déjà, la grande forêt d'Orléans n'existait plus et des études récentes sur l'époque protohistorique et gauloise prouvent que la forêt n'était pas aussi étendue qu'on l'avait imaginée : de belles étendues arables avaient séduit nos ancêtres qui s'y installèrent pour cultiver les céréales et s'y sédentariser. En fait, la palynologie (étude des pollens adaptée à l'archéologie) montre aussi que les périodes de forêts, de pâturages et de cultures se succèdent parfois sur une même parcelle au cours des âges.

La toponymie peut nous donner son ancienne utilisation ou sa superficie: les « 40 septiers », les « 13 septiers » ou le « Bois des trois muids ». (*) Avec le développement de l'agriculture et les remembrements successifs du XX^e siècle, la plupart des terres ont été défrichées, laissant au milieu des parcelles agricoles que nous connaissons aujourd'hui des petits bosquets clairsemés, et autres lieux-dits dénudés d'arbres mais portant toujours des noms évocateurs tel que « les Guigniers » (arbre à cerises douces), la « Partie des ouches » (certainement un verger) ou les « Châtaigniers » ou bien encore : le « Bois Talment », le « Bois de la ferme », « Bois de pain perdu », « Bois du Château », « Bois Roger », le « Bois de Saint-Escobille », le « Bois Perrichon », le « Bois du Bout du Parc » (ultime vestige du parc du château de Saint-Escobille), le « Bois de la vallée », le « Bois d'Ayant », le « Bois de l'Epreuve », le « Bois d'Aubray », la « Garenne du Moulin », le « Bois de Vierville », le « Bois Fauchet », le « Bois pendu ».

Légende ou réalité, « Le Bois de l'épreuve » aurait été au Moyen-âge, mais rien ne l'atteste historiquement, le lieu de la « question », des supplices infligés au suspect pour éprouver son innocence en lui imposant de très pénibles « épreuves », voire mortelles : Le principe de l'ordalie par exemple consistait à soumettre l'accusé à une épreuve physique, qui, s'il en sortait indemne prouvait sa bonne foi. Dieu l'avait innocenté. Il s'agissait le plus souvent de tenir un fer rouge dans sa main pendant un long moment ou de plonger le bras dans de l'eau bouillante. Les innocents étaient donc rares.

(*) : Septier ou Setier ou Squier : Superficie de terre de 35 à 50 ares suivant les localités. A noter que le "Setier" était aussi une ancienne mesure de volume, grains et liquides, de 120 à 200 centimètres cube suivant les localités, en Beauce.

Muid : Superficie égale à 12 setiers ou septiers en Beauce, mais aussi une ancienne mesure de capacité pour les grains et les liquides ; c'était aussi une futaille contenant cette mesure de vin.

Ces mesures variaient d'une province à l'autre et ce jusqu'à l'adoption du système métrique.

Les chauffeurs d'Orgères

Les bois de Saint-Escobille furent longtemps l'un des repaires principaux (entre autres le site du Bois de l'épreuve) de la célèbre bande dite des « *chauffeurs d'Orgères* » au XVIII^e siècle. Ces brigands se firent une spécialité de brûler les pieds des paysans dans leur cheminée pour leur faire avouer où étaient cachés leurs économies et des gens plus riches leurs trésors. Même de jour, on se hasarda à peine à traverser ces bois, « *tant était profonde la terreur répandue au loin par la bande formidable qui y avait pour ainsi dire fixé sa demeure* ». Quelques noms alimentent encore la légende : le cruel Rouge d'Auneau (Michel Pécat), Gros Normand (Jacques Bouvier), Beauceron-la-Blouse (Jacques Percheron), Vincent-le-Tonnelier (Vincent Chaillou), Sans-Pouce (François Cipayre), Grand-Dragon (Thomas Roncin), la Grande Marie (Madeleine Béruiet), la Borgnesse (Marie-Louise Dupont) et leur chef Beau François (François Girodot).

On les appelle aussi « *les chauffeurs de Beauce* » ou « *les chauffeurs d'Orgères* », nomination retenue avec leur interrogatoire à Orgères par le juge.

A l'époque post-révolutionnaire, à la fin du XVIII^e siècle, sous la Terreur et le Directoire, période de désordres économiques, une vaste bande de 300 à 400 brigands environ s'était formée en Beauce, attirés par ses riches fermes isolées, et ses routes fréquentées par les diligences, les voitures de poste, les caisses et autres convois militaires (entre 1790 – 1800).

Bien organisée et constituée à la base d'une trentaine de personnes, qui le jour avaient pignon sur rue et avait des activités honorables : forgerons, ouvriers agricoles, tonneliers, vigneron, marchands, bouchers, aubergistes et même un garde champêtre, la bande se réunissait avant et après son forfait dans les bois. Elle était aussi constituée d'hommes, de femmes (elles représentaient un quart des effectifs), de vieillards et même d'enfants errants (les « *mioches* »). La bande fut rapidement nommée les « *Chauffeurs d'Orgères* », parce que ses membres opéraient surtout autour de cette commune, située près de Châteaudun, mais rayonnant dans une zone comprise entre Orléans, Chartres, Pithiviers et Marchenoir, dans les départements du Loiret, de la Seine-et-Oise, de l'Eure-et-Loir. La maréchaussée laissait faire car elle était un peu débordée et redoutait même la cruauté de certains membres comme le redoutable Rouge d'Auneau, exécuteur de la bande, tortionnaire d'une cruauté terrible. De plus il avait été impossible jusque là d'identifier un seul membre ou un seul nom. On leur attribua une centaine de crimes, des viols, de très nombreux cambriolages avec violence et torture.

L'histoire des Chauffeurs d'Orgères se termina au début du XIX^e siècle, lorsque 300 membres furent arrêtés et 23 d'entre eux (dont 3 femmes) guillotins à Chartres, le 4 octobre 1800.

En effet, le 4 janvier 1798 (15 nivôse de l'an VI), il y eut mort d'homme à la ferme Milhouard, une très riche exploitation, entre Pourpry et Sougy, en Eure-et-Loir, gérée par Nicolas Fousset, une personne très respectée. Les pieds brûlés, il ne révéla rien et les brigands, impatients et en colère, s'acharnèrent sur lui : il succomba quelques jours plus tard. L'émoi fut tellement grand que la police se mit sérieusement au travail d'enquête et le juge de paix d'Orgères, Amand François Fougeron, propriétaire du château de Villeprévost, prit

l'affaire en main en mettant sur l'enquête un commandant de brigade de Janville, VASSEUR. Sa bravoure était légendaire depuis qu'il avait démantelé une autre bande dans la forêt de Senonches.

Quelques semaines après l'attaque de la ferme du Milhouard, deux gendarmes procédèrent à l'arrestation par hasard d'un vagabond qui, interrogé, révéla appartenir à la fameuse bande des chauffeurs. Ce vagabond, Germain Bouscant dit le « Borgne de Jouy » accompagné de la femme Bire, donna les noms de la bande : les chefs, jusqu'ici absolument inconnus, leurs complices, leurs habitudes, leurs repaires. Il écopera de 24 ans de fers ! Vasseur les amena devant le Juge. Sans difficulté, le " Borgne de Jouy " livra les noms et les signalements de plus d'une centaine de ses compagnons, parmi lesquels : Nicolas Tincelin dit « Jacques de Pithiviers » ou le « Père des Mioches », Robert Jean-Bernard dit « Jean le Canonnier », François Ringuette ou Michel Pécat dit « le Rouge d'Auneau » et bien sur le chef, François Girodot dit « Beau François ».

Ce qui permit à Vasseur, bien informé, avec 30 gendarmes et 60 hussards, de préparer une embuscade et de capturer une nuit dans le bois de Méréville une grande partie de la bande : Beau François fut arrêté avec 30 de ses complices. Après plus de cent jours d'enquête et 300 arrestations, 82 brigands furent jugés à Chartres les 11 et 14 octobre 1899. 23 hommes et femmes furent condamnés à mort et exécutés à Chartres, sur la place des Epars, chacun vêtu d'une camisole rouge, le 4 octobre 1800 (12 vendémiaire an IX) devant une foule en délire. Les autres furent envoyés au bagne ou dans des maisons de force. Le chef, Beau François, réussit à s'échapper de la prison de Chartres et ne fut donc pas exécuté. Il ne fut jamais rattrapé.

Le procès des chauffeurs et assassins d'Orgères fut rapporté par un certain Pierre Leclair, dans un petit ouvrage paru, en 1800, à Chartres chez Lacombe, « imprimeur des tribunaux civils et de la police correctionnelle ». (NDLR : le livre est toujours disponible). Ce récit est à la fois celui d'une aventure, d'une étude sociale, d'une traque policière et d'un traité lexical. Le Directoire et son chef de la police Joseph Fouché (1759–1820), confrontés à ce phénomène de bandes organisées, souhaitaient, certes, faire un exemple mais surtout diffuser l'information grâce à un petit livre facile à distribuer et qui frapperait les esprits. (Sources : *les chauffeurs d'Orgères* par le bibliologue BERTRAND GALIMARD FLAVIGNY ; www.canalacademie.com/les-chauffeurs-d-Orgeres.html; 28/ 01/ 2007).

Dès lors, la légende du « trésor des chauffeurs d'Orgères » fit son chemin, au point qu'elle est encore solidement implantée dans la Beauce car le bruit commença à courir partout (et jusqu'à aujourd'hui encore) que le juge Fougeron aurait réussi à tirer de certains des membres de la bande le secret de l'emplacement exact où était enfoui leur fabuleux trésor, une sorte de souterrain, dans lequel finissait la majeure partie du butin et des objets dérobés chez les fermiers et châtelains. Mais où ? Là, demeure le mystère.

Jean-Pierre LIENASSON
14 12 2008.

Au coin du bois...

La route est déserte aux nuits de Saint Jean...

Le bon métayer venait de la foire :

J'entendais chanter les écus d'argent

Qui dansaient au fond de ses poches noires.

Et je l'ai détroussé d'un geste, au coin du bois

Où j'ai vu promener des filles, une fois...

Holà ! Bon métayer que j'ai volé !

Deux mots, en se quittant, pour te consoler !

On m'a volé... moi !

Et bien avant toi !

Au coin du bois...

C'était une fois au beau temps de mai...

Les filles allaient cueillir l'aubépine

Et mon cœur dansait et mon cœur chantait

Comme un sac d'écus dessous sa poitrine.

Des doigts étaient plus blancs que d'autres en les fleurs

Et c'est entre ceux-là que j'ai laissé mon cœur.

Car l'Amour n'est pas pour les va-nu-pieds...

(Tu fis ta bourgeoise avec ma jolie !)

Mais les va-nu-pieds n'ont pas de pitié

Pour le métayer tremblant qui supplie.

Elle avait des doigts blancs et toi de clairs écus !

Moi j'ai des poings de fer et puis n'en parlons plus !

Hélas, bon métayer que j'ai volé

Deux mots, encor deux mots, pour te consoler !

Je suis volé... moi !

Et bien plus que toi !

Au coin du bois.

Gaston Coûté 1880 – 1911

